



1 Rue des chasseurs
16400 PUYMOYEN
05.45.61.50.71

En renseignant et en retournant ce
carnet vous participez à la gestion et à
la conservation du lièvre en Charente.

Vous pouvez également saisir
vos prélèvements sous :



**Carnet de prélèvement lièvre
2025 - 2026**

à compléter de façon lisible

Nom : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Prénom : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Territoire(s) de chasse (à préciser) :

n ° 1 : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

n ° 2 : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

n ° 3 : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

n ° 4 : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

IMPORTANT, carnet valable uniquement lorsque :
- soit le numéro d'identifiant du titre de validation
est reporté dans le cadre ci-dessous,
- soit la vignette sur laquelle figure ce numéro
identifiant est découpée et collée dans ce cadre

Carnet prélèvement lièvre du titre annuel
de validation ou numéro d'identifiant :

N° TERRITOIRE						
DATE DE PRELEVEMENT						

RÉGLEMENTATION

Tout lièvre doit être inscrit sur le carnet de prélèvement obligatoire et marqué à l'aide du dispositif agréé avant tout transport s'il en existe un sur le territoire. Le jour de prélèvement, le numéro de territoire (lorsque vous pratiquez sur plusieurs territoires différents doivent être notés au stylo au retour de la sortie de chasse.

Pour les conditions de chasse du lièvre, consulter l'arrêté préfectoral.

Pour l'ensemble des chasseurs du département, le carnet est à retourner impérativement dès la fermeture générale de la chasse, et au plus tard, pour le 31 janvier 2026 au président de votre société de chasse.